

Echo de Lherm



n°59 - Juillet 2015

Bulletin municipal de la commune de Lherm

www.mairie-lherm.fr





Sommaire



3 En bref

4 Urbanisme
Plan local d'urbanisme

6 Budget
Les finances locales

7 Un commerce
à votre service
Le Tabac-presse

8 DOSSIER
L'éclairage public

10 Environnement
**Le moustique tigre
Les termites**

12 Vie associative
et sportive

17 Histoire
et patrimoine

18 Evénements

20 Tribune libre

Le mot du maire



Mes chers concitoyens,

Le Conseil Municipal de Lherm a voté à l'unanimité les comptes administratifs et les budgets de la commune et de l'assainissement dans un contexte de difficultés financières pour la commune de Lherm comme pour de très nombreuses collectivités. Nous avons poursuivi la mise en œuvre des équipements que nous nous étions engagés à réaliser.

Le rond-point de Coucours est terminé, il devrait assurer une desserte sécurisée de la zone. Les 26 logements locatifs de Promologis sont tous occupés et les 16 en accession à la propriété le seront durant l'été. Les travaux de réalisation du supermarché et du Chemin de Vie Longue devraient débuter en septembre/octobre.

Quand l'ensemble des voies de circulation seront en fonction nous organiserons une réunion publique pour mettre en place un plan de circulation.

La modification du Plan Local d'Urbanisme est devenue effective, elle nous permet de rétablir partiellement une maîtrise de l'urbanisation que la loi ALUR nous a enlevé.

Dans le cadre de la révision du PLU, le PADD (Projet d'Aménagement de Développement Durables) sera présenté à la population lors d'une réunion publique cet automne.

A partir du 1^{er} juillet, l'Etat n'instruira plus les documents d'urbanisme qui le seront par le PETR du Pays Sud Toulousain à Carbonne. Il regroupe 7 communautés de Communes. La contribution financière de Lherm sera de 12 000 euros par an pour un service qui était auparavant pris en charge par l'Etat.

Nous devons continuer collectivement à croire en l'avenir et votre Conseil Municipal fera l'impossible pour améliorer si possible les services mis à votre disposition et poursuivra la préservation de notre patrimoine commun.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances.

Jean Ayçaguer

Projet du supermarché

Des incertitudes existent encore quant au futur nom du supermarché qui sera construit sur notre commune du fait du projet de rapprochement entre les groupes Auchan et Système U. Cependant, le groupe Auchan envisage un démarrage des travaux au quatrième trimestre 2015 et une ouverture à partir du premier trimestre 2016.



Stop aux dépôts sauvages !

Les règles n'ont pas changé. Il est strictement interdit de déposer des déchets au pied des conteneurs d'apport volontaire. Une déchetterie est à votre disposition pour y apporter vos déchets volumineux. Les auteurs de tels dépôts sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500€.



Voirie

Les travaux du rond-point se sont déroulés comme convenu et ont été réceptionnés début juin, pour un montant de 435 000€ HT. 38 % de la construction de ce rond-point ont été financés par la Communauté de Communes du Savès, le reste étant à la charge de la commune. C'est l'achat du terrain communal le 11 septembre 2014 par le groupe Auchan, pour un montant de 390 000€ qui a permis de financer le solde de cet ouvrage.



En septembre, le chemin de Vie Longue recevra un premier revêtement bi-couche. Le revêtement définitif ne sera réalisé qu'un peu plus tard, après la concrétisation du projet de lotissement communal dans le quartier Vie Longue.

La réfection des chemins des Lanes et du Rougeron a été effectuée.

La pose de ralentisseurs rue du Pré Cahuzac a été différée, pour des raisons budgétaires.

Salle des fêtes

Afin de limiter les nuisances sonores dans le centre du village, il a été décidé de ne plus louer la salle des fêtes aux particuliers.

Seules les associations pourront désormais le faire.



Urbanisme

Un lotissement communal est actuellement à l'étude.

L'Etat s'est désengagé sur la mise à disposition de ses services aux communes en matière d'application du droit des sols pour l'instruction des actes d'urbanisme, jusqu'ici tous traités par la Direction Départementale des Territoires. Depuis le 1er juillet 2015, les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ne sont plus liées à la DDT. Un service mutualisé a été mis en place à Carbonne par le Pays du Sud Toulousain. Il sera financé par les communautés de communes (0,50€ par habitant) et par les communes au prorata du nombre d'actes traités dans l'année. L'instruction des actes d'urbanisme, tels que certificat d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager, qui étaient gratuits jusqu'à présent vont devenir payants pour la commune.

Frédéric Pasian



→ Plan local d'urbanisme (PLU)

La modification n°4

(d'après la notice complémentaire du bureau d'étude ARTELIA)

Le 26 juin 2014, le Conseil Municipal a pris la décision de mener une modification du PLU, suite à la publication de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR ».

Cette loi a abrogé le coefficient d'occupation des sols (COS) et la superficie minimale des constructions avec effet immédiat. Ces dispositions réglementaires contenues dans le PLU de Lherm ne sont donc désormais plus valables. Or, cette suppression du COS et de la superficie minimale va à l'encontre des objectifs du PLU en vigueur.

En effet, le PADD affiche :

1 Une volonté de maîtriser l'offre foncière tant pour ce qui concerne les parties de l'agglomération non encore urbanisées que pour les divisions foncières isolées de grands terrains bâtis existants dans l'agglomération et hors agglomération, et ce, afin de ne pas dépasser les 3600 habitants en 2015.

2 La préservation des genres de vie liés au tissu pavillonnaire comme objectif fondamental de la politique de la commune.

L'objectif principal de cette modification est de pouvoir encadrer l'urbanisation des zones urbaines et à urbaniser suite à la suppression du Coefficient d'Occupation des Sols (COS) et de la superficie minimale des terrains constructibles.

Les 6 zones urbaines et à urbaniser à vocation principale d'habitat (UB, UC, UCc, UCs, UD et 1AU) du PLU comprenaient un COS et/ou une superficie minimale de façon à préserver le caractère de chaque secteur et une densité en cohérence avec la capacité des réseaux notamment.

En fonction des secteurs, la commune a décidé :



D'introduire une règle d'emprise au sol maximum des constructions

L'emprise au sol représente la projection verticale du volume de la construction (tous débords et surplombs inclus). Contrairement au coefficient d'occupation des sols qui résulte du rapport entre la surface constructible (surface de plancher) d'un terrain et sa surface cadastrale (en m²), le coefficient d'emprise au sol détermine le rapport de la surface occupée par la projection verticale sur le sol des volumes hors œuvre des bâtiments, à la surface de la parcelle. (voir schéma contre).

Toutefois, dans le cadre de son règlement, la commune souhaite exclure les piscines et les terrasses non couvertes du calcul de l'emprise au sol du fait de leur faible impact.



D'imposer la réalisation d'espaces collectifs

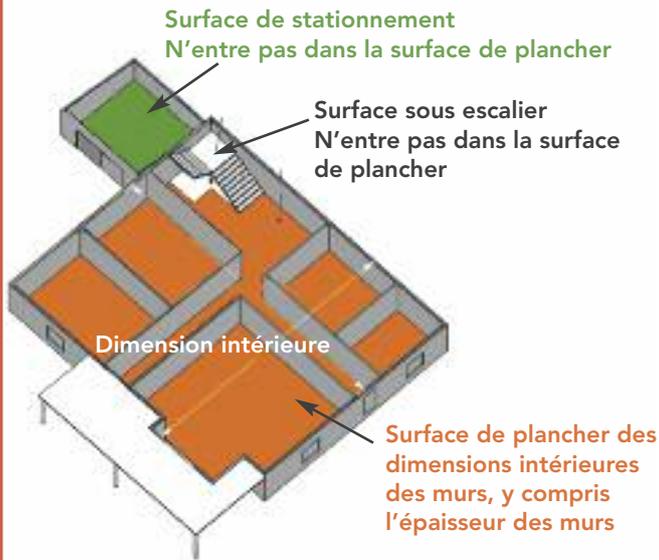
La définition d'un pourcentage minimum d'espaces collectifs dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble a pour objectif de garantir la création d'espaces communs au cœur de ces opérations. Cette règle était déjà utilisée dans la majorité des zones urbaines citées précédemment excepté dans la zone UD qui sera désormais concernée.



De fixer une règle de maintien de surfaces non imperméabilisées.

Concernant la gestion de l'imperméabilisation des sols, il s'agit d'assurer le maintien de superficie en pleine terre afin de limiter l'impact de la suppression du COS et donc assurer une bonne gestion des eaux pluviales. A noter, qu'un espace non construit peut être qualifié de « pleine terre » si son revêtement est perméable, si sur une profondeur

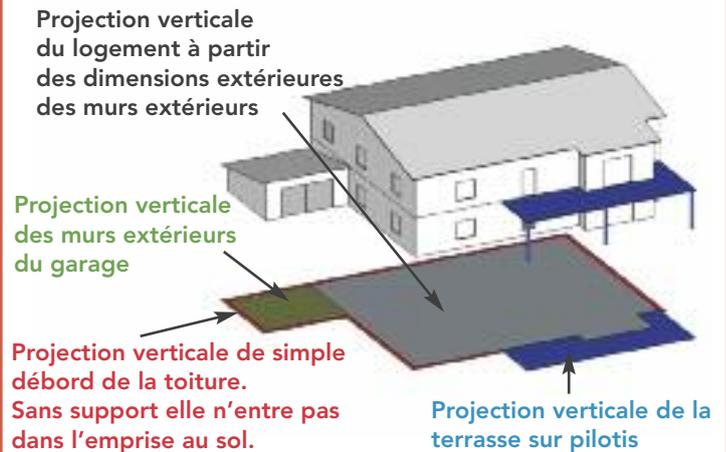
SURFACE AU PLANCHER (sur laquelle se fonde le COS)



L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Par définition, l'emprise au sol est la projection verticale de votre logement ainsi que toutes ses extensions. Cette projection au sol inclut également les débords et surplombs qui peuvent inclure les balcons, les terrasses, les préaux...

L'emprise au sol prend en compte les murs, mais ne prend pas en considération le nombre de niveaux, tant que les étages n'incluent pas de débords ou de saillies. Chaque extension que vous effectuerez augmentera automatiquement l'emprise au sol, qu'il y ait des fondations ou pas. Le calcul de l'emprise au sol ne prend pas en compte les débords de toitures si ces dernières ne disposent pas d'appui au sol.

EMPRISE AU SOL



La surface de plancher est la somme des surfaces de tous les niveaux construits, clos et couvert, dont la hauteur de plafond est supérieure à 1.80m. Elle se mesure au nu intérieur des murs de façades.

La surface de plancher prend en compte toute superficie intramuros, couverte, mais sans considération de l'épaisseur des murs. À la différence de l'emprise au sol, la surface de plancher prend en compte la superficie de chaque niveau. La surface de plancher augmente ainsi avec le nombre des étages.

Par contre, les extensions ouvertes comme les pergolas, les préaux ou les carports n'entrent pas en considération dans le calcul de la surface de plancher. On peut également déduire de la surface de plancher les escaliers et les ascenseurs ainsi que les combles non aménagés. Si vous avez des lieux où la hauteur sous plafond est inférieure à 1,80 m, vous pourrez également les déduire.

de 10 mètres à compter de sa surface, il ne comporte que le passage éventuel de réseaux (électricité, téléphone, eaux potable, usées, pluviales). Il doit pouvoir recevoir des plantations. Les aires de stationnement et leurs accès sont exclus des surfaces de pleine terre.

L'utilisation de ces différentes règles en fonction des secteurs vise à permettre une densification par rapport au PLU actuel et va donc dans le sens de la loi ALUR tout en maintenant une urbanisation maîtrisée des zones en cohérence avec le PADD.

Ainsi le 5 mai 2015, le conseil municipal a approuvé la modification N°4 du PLU, laquelle devient exécutoire dès la fin des mesures de publication.

Fatiha Sobierajewicz

Nom de zone	UB	UC	UCc	Ucs	UD	1AU
Caractéristique de chaque zone	urbanisation dense située à proximité du bourg	habitat pavillonnaire en assainissement collectif	densité en cohérence avec la capacité de la station d'épuration (250eq/hab)	site de Coucoures/Bousquet avec un projet de logements sociaux	Secteurs non équipés pour une urbanisation dense (quartiers à proximité du bourg et hameaux traditionnels)	Zone destinée à accueillir des opérations d'ensemble
COS	0.25	0.20	0.08	0.22	0.08	0.20
Superficie minimale					3000 m²	
Emprise au sol à la parcelle		20%	8%	25%	8%	20%
Superficie en pleine terre	30%					
Assainissement	collectif	collectif	collectif	collectif	Non collectif	collectif
Hauteur maximale autorisée	6m à la sablière	6m à la sablière	6m à la sablière	6m à la sablière	6m à la sablière 9m pour les constructions artisanales ou agricole	6m à la sablière
Pourcentage d'espaces collectifs dans les opérations d'aménagement d'ensemble	5%	5%	5%	5%	10%	5%
BILAN	Urbanisation dense en assainissement collectif donc favorable à une densification	Urbanisation pavillonnaire avec assainissement collectif mais caractère de la zone justifie d'une densité encadrée	Capacité résiduelle faible de la station d'épuration favorise une limitation de la densité	Urbanisation en cohérence avec la zone UC donc densité recherchée similaire	Tissu très lâche en assainissement autonome non favorable à une densification	Urbanisation en cohérence avec la zone UC donc densité recherchée similaire



Des finances locales dans la tourmente

Un contexte difficile

Plus encore qu'en 2014, le budget 2015 doit composer avec des contraintes financières drastiques : augmentation des charges, baisse des recettes. En effet, pour combler le déficit national, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales vont baisser de 65 milliards d'euros, entre les années 2014 et 2020.

Les dotations de l'Etat à la baisse...

Pour Lherm, la baisse progressive des dotations de l'Etat jusqu'en 2020 conjuguée à celle des subventions du Conseil Départemental déstabilisent durablement le budget communal.

Le prélèvement de la commune était de 14 000 € en 2014. En 2015, le supplément de ponction est de 37 000 €. Il est actuellement difficile de calculer ce prélèvement pour la période 2016-2017. En considé-

rant que les modalités de répartition de la baisse des dotations seront semblables à celles retenues en 2015, la réduction supplémentaire est à nouveau de 36 000 € en 2016 puis de 37 000 € en 2017. Au final, la ponction cumulée atteindrait donc en 2017, 279 000 €.

A cette baisse des dotations, s'est ajoutée une baisse historique des constructions d'habitation sur notre commune, diminuant les recettes des différentes taxes d'urbanisme. Enfin, la suppression de la 1^{ère} tranche de l'impôt sur le revenu a engendré l'exonération ou le dégrèvement de taxe d'habitation de nombreux foyers.

La recherche d'économies

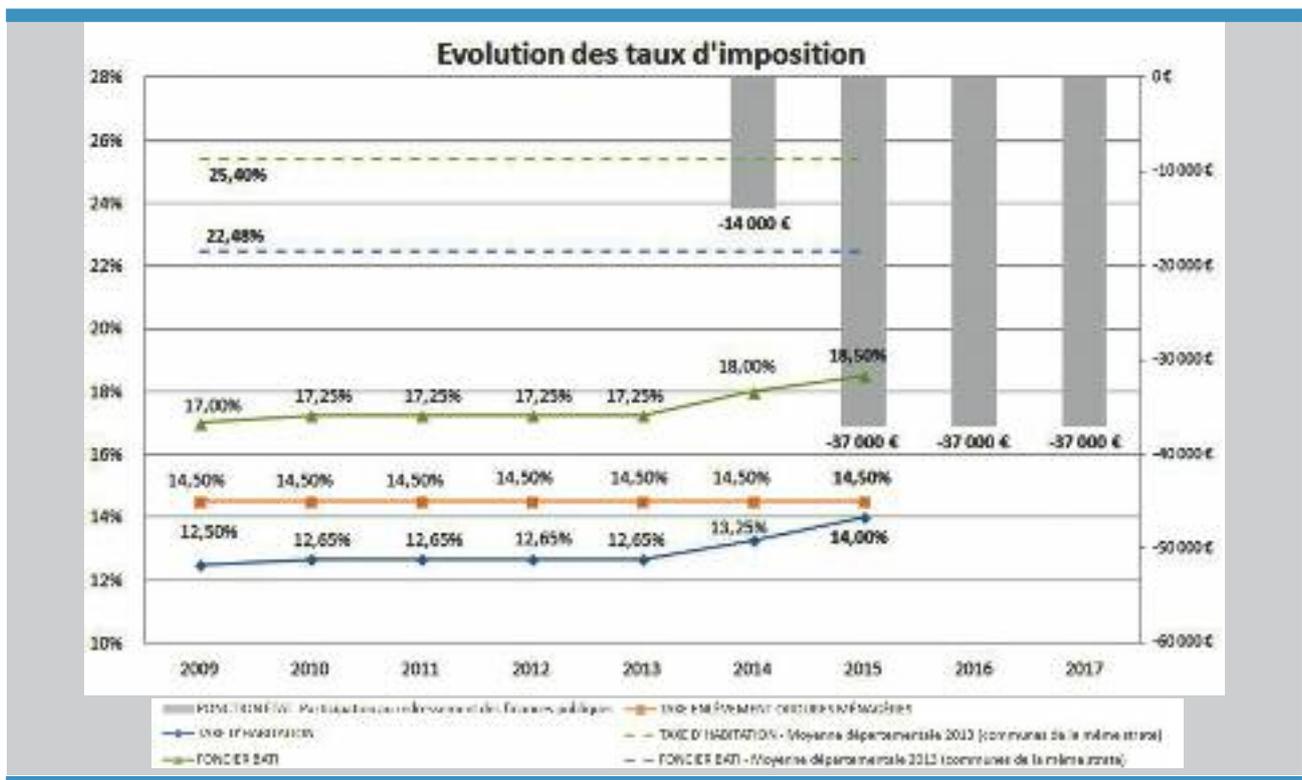
Pour garder un bon niveau d'investissement, l'équipe municipale a lancé un vaste plan d'économies par une réduction conséquente des charges de fonctionnement afin de maintenir une imposition

modérée et se donner de nouvelles marges de manœuvre pour les prochaines années : révision des contrats de téléphonie, des photocopieurs, économies d'énergie, réduction du budget fleurs, suppression du nettoyage de la voirie, diminution des subventions aux écoles et associations, réduction du budget fêtes et cérémonies, etc...

Cependant, les économies générées représentant les trois quarts de l'effort n'ont pas suffi à équilibrer le budget communal et un effort fiscal supplémentaire a dû être demandé aux citoyens.

Se refusant de recourir à l'emprunt, la municipalité a dû se résoudre à retarder plusieurs projets (restaurant scolaire, aménagements de sécurité de la voirie), le temps de retrouver des marges financières plus confortables.

Frédéric Pasian





Tabac presse • loto • pmu

Depuis mars 2007, M. et Mme Debriat sont des gérants dynamiques qui offrent de nombreux services aux Lhermois.

Ils enrichissent régulièrement leur commerce de nouveaux services qui font du traditionnel Tabac-Pressé-Loto-Pmu, un véritable multiservices à votre écoute offrant l'essentiel des prestations à des horaires très amples correspondant aux modes de vie des clients.

Saviez-vous que vous pouviez y commander des livres scolaires ou fournitures, reproduire des clés, déposer des vêtements pour le pressing, des chaussures pour le cordonnier, développer des photographies, envoyer des fax, réaliser des photos d'identité conformes pour les pièces d'identité ou passeports, retirer ou déposer des colis ?



Services proposés

- ▶▶▶ Tabac, loto, PMU, jeux grattage, cigarettes électroniques
- ▶▶▶ Relais Pickup, colis
- ▶▶▶ Dépôts pressing et cordonnerie, reproduction de clés
- ▶▶▶ Point vert : retrait d'espèces pour les possesseurs d'une carte du Crédit Agricole
- ▶▶▶ Point cafés et chocolats, boissons fraîches, confiseries
- ▶▶▶ Développement photos argentiques, clés USB ou cartes SD etc., Photos d'identités
- ▶▶▶ Téléphonie et recharges
- ▶▶▶ Timbres fiscaux, paiement électroniques des amendes, timbre-poste
- ▶▶▶ Librairie, commandes de livres (prise de commandes)
- ▶▶▶ Copies Noir et Blanc, Couleur, fax
- ▶▶▶ Carterie, Bijouterie

3 place de l'Eglise
31600 LHERM
Tel: 05.61.56.02.56

HORAIRES D'OUVERTURE

- Le lundi de 5h30 à 12h30
- Du mardi au vendredi de 5h30 à 12h30 puis de 15h30 à 19h
- Le samedi de 6h30 à 12h30 puis de 15h30 à 19h
- Le dimanche de 6h30 à 12h30



L'éclairage public

Vers une plus grande sobriété énergétique

Quoi de plus naturel dans nos esprits que de voir l'éclairage public fonctionner la nuit dans nos communes ?

Jugé comme une marque de progrès au siècle dernier, il a fini par s'imposer comme une évidence. Pourtant, à notre époque, la question de l'énergie, et plus particulièrement de l'éclairage, soulève de nouveaux enjeux, implique de nouveaux choix collectifs, y compris à l'échelle locale : comment réduire notre facture d'énergie, adopter des modes de fonctionnement plus sobres, œuvrer à la protection de l'environnement et de la santé humaine ? En faisant la lumière sur le réseau d'éclairage public de Lherm, ce dossier apporte quelques éléments de réponse.

Un cadre légal en pleine évolution

Longtemps considéré comme allant de soi, l'éclairage public est devenu ces dernières années un sujet de préoccupation national. En effet, des études scientifiques ont montré que briser l'alternance naturelle du jour et de la nuit perturbe considérablement la faune et la flore : cela affecte la migration, la reproduction, la chasse ou encore la pollinisation de nombreuses espèces. L'homme ne serait pas épargné par cette exposition prolongée à la lumière



Panorama nocturne de l'Europe vue de l'espace en octobre 2012

artificielle (éblouissement, troubles du sommeil...). La nécessité de prendre en compte les impacts des émissions de lumière artificielle sur l'environnement et la santé se retrouve dans la loi dite « Grenelle 1 » qui dispose que : « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation ». Les réseaux d'éclairage public appartiennent à la commune de Lherm, cependant c'est le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) qui exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux de création et de rénovation des réseaux. En collaboration avec les services techniques municipaux, les ingénieurs et techniciens du syndicat apportent leurs conseils sur la nature, l'étendue des travaux ainsi que sur

le choix du matériel utilisé. Le SDEHG assure, sans contribution communale, la maintenance du parc d'éclairage public lorsque des pannes sont déclarées mais aussi de façon préventive (nettoyage, contrôle électrique et remplacement des lampes).

L'extinction de l'éclairage public en nuit profonde

C'est le meilleur moyen de faire des économies. Eteindre la lumière lorsqu'on quitte une pièce est un réflexe partagé dans toutes les maisons. Dès lors, pourquoi ne pas appliquer ce raisonnement à l'espace public ? Les communes comme la notre sont très peu fréquentées au cœur de la nuit, notamment à pied. Contrairement à certaines croyances, l'éclairage public n'est pas une obligation légale ; le couper une partie de la nuit peut donc apparaître comme une mesure de bon sens. De nombreuses communes proches de nous ont déjà franchi le pas, on peut citer : Lacroix-Falgarde, Fontenilles, Villeneuve-Tolosane,



Tournefeuille, Fonsorbes, Plaisance-du-Touch, Cugnaux, Bax, etc...

Les objectifs sont clairs : réaliser des économies d'énergie, des économies financières et réduire la pollution lumineuse. Déployée sur la commune, une coupure volontaire de 4 heures par nuit réduit la consommation de 35 %!

Et la sécurité ?

Une des principales interrogations a trait à la sécurité : l'extinction de l'éclairage s'accompagnera-t-elle d'une moindre sûreté ? La question fait l'objet d'un débat encore ouvert.

En matière de sécurité routière, les villes ayant engagé cette démarche indiquent que l'absence d'éclairage public modifie le comportement des conducteurs et les incite à plus de prudence au volant. Des études montrent que le nombre d'accidents de la route ne varie pas mais qu'ils sont relativement moins graves en raison de la baisse de vitesse. S'agissant de la sécurité des biens, l'expérience des autres communes ne révèle aucune augmentation des cambriolages, ceux-ci étant majoritairement commis en journée (80 %). Nous n'avons pas de don-

nées sur les délits liés à l'automobile (dégradations, vols) mais maintenons la recommandation de stationner, autant que possible, les véhicules à l'intérieur des propriétés.

La gendarmerie et les pompiers, consultés par toutes les communes mettant en œuvre cette mesure, ont émis un avis favorable.

Frédéric Pasian

Première phase du projet à Lherm

A l'instar des autres communes qui ont piloté ce projet, Lherm conservera ses axes routiers principaux éclairés.

1 - L'opération a consisté à identifier les quartiers dont le réseau est indépendant des routes départementales et ceux où il était possible de dissocier l'éclairage de celui de ces grands axes, à moindre coût (sans travaux de génie civil).

2 - Des horloges astronomiques programmables ont été installées en lieu et place des photorésistances. Leur réglage a été ajusté afin de faire coïncider les heures d'allumage et d'extinction de l'éclairage public avec les heures de coucher et de lever du soleil. Il est désormais possible de déclencher l'allumage quelques minutes après le coucher du soleil et de programmer l'extinction quelques minutes avant le lever. Cela représente une diminution d'environ 5 % de la durée annuelle d'éclairage.

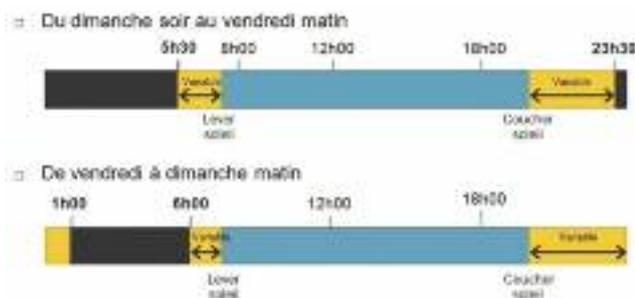
Chaque horloge a été programmée pour couper l'éclairage à 23h30 du dimanche soir au jeudi soir et le rallumer à 5h30 du lundi matin au vendredi matin. Le week-end, la coupure a lieu dans les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche, à 1h00 et l'allumage se produit à 6h00 les samedis et dimanches.

Investissement 2015

➤ **3117€**

Economie générée au bout d'un an

➤ **3800€**



Dès 2015 ce sont 200 points lumineux qui seront éteints en nuit profonde.

3 - La prochaine étape du projet consistera à dissocier d'autres quartiers des axes routiers par modification des câblages, à installer de nouvelles horloges et à rénover les candélabres les plus vétustes. D'autres techniques permettant de générer des économies pourront être étudiées : variation de puissance, rénovation des points lumineux (LEDs ou lampes moins énergivores).

Liste des rues concernées par la première phase

Avenue de l'europe
Parkings crèche et collège
Chemin de La Pielle
Chemin Larrieu

Chemin de Campardon
Chemin des Lanes
Chemin de Sébastien
Rue St Barthélémy
Chemin de Cassagne

Rue de la forêt
Rue Apollinaire
Rue Charles Baudelaire
Rue François Villon
Rue Paul Verlaine

Rue Jacques Prévert
Rue des amandiers
Chemin de Labarteuille
Rue des Bourdettes



Moustique tigre : comment prévenir sa prolifération ?

Avec l'arrivée des beaux jours, la prolifération du moustique tigre peut accroître le risque de dengue et du chikungunya, favorisée par la chaleur et l'humidité. Quelques conseils pratiques pour se protéger.

La non prolifération du moustique tigre est l'affaire de tous ! Il pond ses œufs dans de petites réserves d'eau stagnante, le plus souvent en milieu urbain et chez des particuliers dans les jardins ou les terrasses... Ces œufs peuvent résister l'hiver et n'éclore qu'au printemps.

Le moustique tigre est un opportuniste. Il ne voyage pas loin, mais grâce à nous se fait véhiculer, par exemple par tout moyen de transport, et devient ainsi vecteur possible des virus responsables de la dengue ou du chikungunya. La présence simultanée du moustique tigre et de personnes infectées au retour de séjour en zone de circulation virale, rend possible la transmission locale de ces maladies.

Vigilance au quotidien

La vigilance se décline au quotidien. Ne laissez pas de l'eau à ciel ouvert



dans des seaux, des soucoupes, des citernes ou tout réceptacle d'eau pluviale ou domestique... Videz tous ces récipients et introduisez des poissons rouges dans les bassins. Ils sont friands des larves des moustiques !

Autre mesure de précaution, bien curer et entretenir gouttières et rigoles d'évacuation et équiper les récupérateurs d'eau d'une moustiquaire.

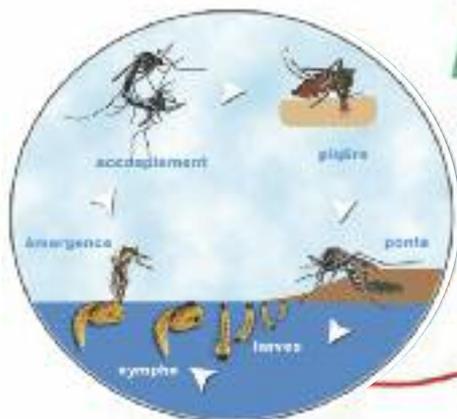
Plan de prévention départemental

Le Conseil Départemental a mis en place, via le Laboratoire Départemental 31 (LD31EVA), un réseau de surveillance de la progression

du moustique tigre. 58 pièges ponctuels répartis sur 27 communes de la Haute-Garonne permettent ainsi d'évaluer chaque mois la migration du moustique, qui a été identifié sur les communes de Toulouse, Tournefeuille et Castelnau.

En cas de suspicion de dengue ou de chikungunya chez tout habitant de Haute-Garonne, contracté au retour d'un voyage notamment, le LD31EVA met en œuvre via son opérateur public l'Entente Interdépartementale de Démoustification Méditerranée (EID, www.eid-med.org), des mesures de contrôle du moustique et de protection des personnes.

Frédéric Pasian



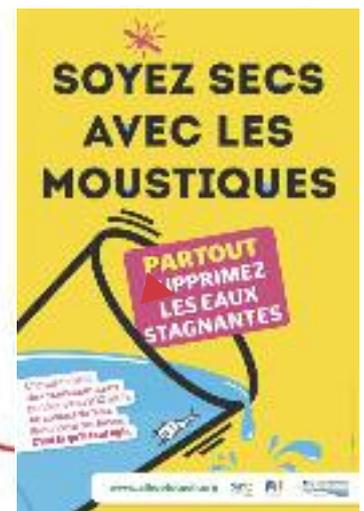
La moitié du succès, c'est vous !

Chaque femelle de « moustique tigre » pond environ 200 œufs.

Au contact de l'eau, ils donnent des larves.

C'est là qu'il faut agir !

EID MÉDITERRANÉE
UNION DÉPARTEMENTALE DE DÉMUSTIFICATION MÉDITERRANÉE





Termites

La campagne de recherche de termites sur notre commune est terminée.

Celle-ci était double:

1 - Recherche obligatoire par arrêté préfectoral dans un périmètre délimité par un expert suite à la déclaration d'un cas sur la commune: représentant 14 habitations

2 - Recherche sur la base du volontariat afin d'échantillonner la commune et dans un cadre prospectif: diagnostic effectué sur 24 habitations.

Cette campagne s'est extrêmement bien déroulée et nous remercions vivement les concitoyens y ayant participé, motivés par le désir d'entretien de leur résidence et le souci collectif d'éradiquer ce parasite très nocif.

Aucun cas diagnostiqué sur la commune hors périmètre

Un cas dépisté dans le périmètre : soumis à une obligation de traitement et n'impactant pas de nouvelles habitations.

A noter que la résidence initialement infestée a été traitée et une double vérification a été effectuée par une société agréée.

Nicolas Homehr

Chaque geste compte : soyons citoyens et vivons en bon voisinage !



Nuisances sonores : respectez vos voisins

Le bruit fait partie des nuisances de la vie en société les plus difficilement vécues. Que vous viviez dans un appartement ou une maison, que vous soyez locataire ou propriétaire, la proximité avec vos voisins peut-être mal vécue. De plus, la perception du bruit est propre à chaque individu et il est très difficile d'anticiper ce qui gêne autrui.

Pourtant, vivre en bon voisinage, c'est possible à condition que dialogue, bon sens et courtoisie soient mis en place des deux côtés. Afin d'éviter que les choses ne s'enveniment, certaines règles de base doivent également être respectées.

La vie est beaucoup plus agréable pour tous, en se respectant mutuellement mais également en respectant votre ville et ses installations.

Heures autorisées pour utiliser les engins de chantier, les outils de jardinage et de bricolage (arrêté préfectoral du 23/07/1996) :

Le samedi :
de 9 h à 12 heures
de 15 h à 19 heures

Le dimanche et jours fériés,
de 10 h à 12 heures
de 16 h à 18 heures

Les jours ouvrables,
de 8 h 30 à 12 heures
de 14 h 30 à 19 heures

- Les chiens doivent être tenus en laisse, vaccinés, tatoués, munis d'un collier avec nom et adresse du propriétaire.
- Tout animal dangereux doit être déclaré à la mairie et muselé.
- Les déjections canines sur la voie publique sont interdites et passibles d'une amende.



Taille des haies

Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux doivent être élagués à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 4m50.

- Tout brûlage est rigoureusement interdit
- Une déchetterie est mise à disposition des habitants



Déchets

Il est strictement interdit de déposer sur les trottoirs, et notamment aux angles des rues, gravats, branchages et déchets de toutes sortes.

Le dépôt de déchets et encombrants au pied des points d'apport volontaire s'apparente à un dépôt sauvage. Tout ce qui ne rentre pas du fait de sa nature ou sa taille dans une colonne de tri sélectif ou un conteneur d'ordures ménagères doit être apporté à la déchetterie intercommunale. Une collecte des encombrants gratuite est organisée dans la commune. Il suffit de s'inscrire en mairie.



Animaux

Tout animal sans collier ou sans tatouage, trouvé sur la voie publique, sera immédiatement capturé et mis en fourrière animale.

Tennis club

Voici quelques résultats pour la saison tennis-tique qui s'achève en terme de compétitions.

- Plusieurs équipes ont été engagées sur le challenge André Laffont: les messieurs ont perdu en demi-finale contre Bessières
- Trophée Caisse d'Épargne : les messieurs ont terminé 2^{ème} contre Colomiers. L'année prochaine l'équipe montera en division R4.
- Challenge de Beaumont : les + 45 ans messieurs ont terminé 2^{ème} contre Pinsaguel.
- Challenge Edouard Touquet:
 - les 12 ans filles terminent 1^{ères} contre Auterive.
 - les 12 ans garçons terminent 1^{ers} contre Fonsorbes.

Un grand bravo à toutes les équipes pour leurs résultats, à nos jeunes pour leur motivation et investissement ainsi qu'aux parents qui ont les ont encouragés et suivis durant tous les déplacements.

Nous remercions chaleureusement Adeline, leur entraîneur.



Tournoi Galaxie

Suite à la réforme de la catégorie des moins de 11 ans nous avons organisé un tournoi Galaxie lors d'un week-end de janvier au gymnase : participaient les enfants âgés de 8 ans, 9 ans et 10 ans garçons. 25 étaient présents. Suite au succès, le comité départemental nous a prié de bien vouloir renouveler cette opération dès la rentrée prochaine. Malheureusement nous n'avons pas eu assez d'inscriptions pour faire jouer les filles.

info été

Nous rappelons que nous proposons une carte été pour ceux qui veulent jouer pendant cette période de juin à septembre

jeunes de -18ans : 29€ - adultes 49€

caution carte 10€ - clef d'éclairage caution 5€

Si vous êtes intéressés, contactez le club : **06 37 87 94 33**

Comité des fêtes

C'est avec une grande motivation que le nouveau comité des fêtes a préparé les festivités de l'année 2015.

Le carnaval fut une réussite grâce au partenariat avec d'autres associations. La fête de la musique et la fête locale ont animé le mois de juin.

Nous continuons à réfléchir pour faire vivre notre beau village et nous vous donnons quelques rendez vous:

➡ **15 août** : Pique-nique partagé au bois des Escoumes,

➡ **6 septembre** : vide-grenier à la Pielle en partenariat avec l'association ACCA,

➡ **samedi 19 et dimanche 20 septembre** : journées du patrimoine avec visite de l'église samedi de 9h à 12h & de 14h à 18h dimanche 20 de 14h à 18h,

➡ **samedi 19 et dimanche 20 septembre** : exposition d'artisans d'art, de 9h à 12h & de 14h à 18h.

➡ **vendredi 20 novembre à 20h30** : assemblée générale.



Les news de L'AS Lavernose Lherm Mauzac



► Bilan de la saison

La saison footballistique 2014/2015 vient de s'achever pour tous les licenciés du Club. Une saison riche en événements, qui a vu notre **équipe Réserve Seniors terminer en tête du championnat de promotion de 1^{ère} division de district**. Félicitations au coach Yao Ibrahima (Hibou) et aux joueurs qui ont su faire les efforts pour remonter dans la division supérieure qu'ils avaient quittée la saison passée. Pour la saison 2015/ 2016, l'équipe 2 évoluera en 1^{ère} division de district.

Nous déplorons la descente de l'équipe Fanion qui jouera l'année prochaine en Promotion de Ligue.

L'équipe Seniors 3 termine à la 9^{ème} place du championnat de 2^{ème} division de district

A noter également le très bon parcours de l'équipe des U15 qui sous la conduite de Marco Selva a terminé 2^{ème} de son championnat composé de 10 équipes.

Les éducateurs chargés de la formation ont œuvrés au fil des mois pour apprendre et parfaire les gestes du football des catégories U6 à U13.

► Les actions et la vie du club

Derrière l'activité très intense au niveau sportif, les activités extra sportives n'ont pas manqué au sein du club avec les vide-greniers de Lavernose et de Lherm, la participation active de nos licenciés aux lotos des associations de Lavernose.

Si l'ASLLM a encore progressé cette saison, nos 2 co-présidents, Josyane Pujol et Jean Louis Rieux, lancent également un appel à tous ceux qui souhaiteraient donner un peu de leur temps comme dirigeants ou comme éducateurs, même sans formation. Nous pouvons vous accueillir pour l'encadrement d'une équipe.

L'ASLLM est sans cesse à la recherche de nouveaux partenaires financiers car par les temps qui courent les généreux donateurs deviennent rares, le club en profite pour remercier très sincèrement tous ses sponsors ainsi que les communes de Lherm et Lavernose et le Conseil Départemental qui soutiennent l'ASLLM tout au long de la saison.

L'école de football reprendra ses entraînements à Lherm et à Lavernose début septembre.

Un grand merci également à tous les dirigeants, les éducateurs, les arbitres, et les joueurs qui représentent l'Association Sportive Lavernose Lherm Mauzac.

Retrouvez aussi toute l'actualité du Club :

www.footlavernoselherm.fr

Envie de nous rejoindre, contactez nous :

Co-présidents :

Josyane Pujol:
06.08.97.16.15

Jean-Louis Rieux :
06.47.07.99.15

info

Les premiers entraînements du groupe senior reprendront début août sous la conduite d'un nouveau duo d'entraîneurs Cédric Caubet et Pascal Duran (ex Portet).

Club d'échecs

→ Collège Flora Tristan

C'est avec le VII^{ème} tournoi Open du collège que le club lhermois a terminé la saison 2014/2015. Les jeunes se sont retrouvés tout le long de l'année entre 12 heures et 14 heures ainsi que certains mercredis après-midi pour apprendre à jouer et, pour les plus motivé(e)s, participer à des tournois et aux championnats.

Cette année, le collège a été sacré champion départemental et a eu l'honneur de représenter la Haute-Garonne pour la finale de l'Académie. Celle-ci s'est disputée dans le Tarn-et-Garonne et l'équipe de Lherm a terminé 5^{ème}.

En présence de Monsieur CHARNAY, Principal du collège, tous les participants ont été récompensés grâce au Conseil Départemental, au Foyer Socio Éducatif du collège et à la Municipalité représentée par Monsieur GARCIA.

Félicitations à tous nos jeunes et à leur professeur qui les aident à progresser dans leur épanouissement.



Palmarès du VII^{ème} tournoi Open du collège :

- 1^{er} Pierre Louis GARINOT (4^e)
- 2^{ème} Mathieu BRIANÇON (6^e)
- 3^{ème} Mathieu CORATO (4^e)
- 4^{ème} Sam MOILLIC (6^e)
- 5^{ème} Alexis TAILLARDAT (6^e)
- 6^{ème} Clarisse BANO (5^e) 1^{ère} féminine
- 7^{ème} Clément DOUCHIN (4^e)
- 8^{ème} Vincent LITTERINI (4^e)
- 9^{ème} Robin GARCIA (5^e)
- 10^{ème} Antoine DOUCHIN (4^e)

Les Lherminots

Les Lherminots ont connu une année riche en animations.



Cette année encore nous étions présents au Carnaval, avec notamment le bal costumé, haut en couleurs.

Nous avons également fêté Pâques avec les enfants de l'école maternelle, toujours ravis de courir à la recherche des œufs !

Pour la 3^{ème} année, nous organisons la commande groupée de fournitures scolaires avec le tabac-presse de Lherm. Cette opération étant très appréciée, nous travaillons à d'autres projets, en partenariat avec d'autres commerçants lhermois. Et c'est la règle chez les Lherminots, tous les bénéfices sont reversés aux écoles pour financer sorties, projets de classes,...



L'année a été clôturée en beauté avec les kermesses des écoles fin juin.

Nous reviendrons fin octobre fêter Halloween, et nous organiserons à nouveau le Marché de Noël le 5 décembre : prenez date !

Nous recherchons de nouveaux bénévoles pour renforcer nos équipes. Si vous souhaitez offrir du temps à nos petites têtes blondes, n'hésitez plus ! Régulièrement ou ponctuellement, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Nous vous donnons rendez-vous le **11 septembre pour notre assemblée générale**. Tout parent d'élève peut intégrer le bureau de l'association, n'hésitez pas à nous contacter si vous voulez faire partie de l'aventure.



leslherminots@yahoo.com
leslherminots.e-monsite.com

Animation locale

➡ Le mois de juin fut dédié à la Fête culturelle de la MJC. Pour l'occasion les lhermois ont pu découvrir tout au long du mois des activités, des spectacles et des représentations théâtrales. De plus, dans le cadre de la promotion du théâtre amateur, la MJC a présenté son premier festival théâtre amateurs le samedi 4 juillet. Tout au long de la journée sept pièces furent présentées accompagnées de groupes de musique et de cirque pour tous les âges.



➡ **Samedi 12 septembre à 21h :**

Nouveau spectacle « Ô mange ta soupe » avec la compagnie Kadirin à la salle des fêtes. Sur le thème de la gastronomie, six acteurs vont proposer une création à partir de textes d'auteurs comme Prévert, Gainsbourg, Anne Roumanoff, Serge Repp, Francis Blanche, Pierre Palmade, Nougaro, Ionesco, Francis Ponge, Chevalier et Laspalès... et bien d'autres. Cela se passe dans un restaurant, le spectacle d'1h20 environ mêle textes humoristiques, textes plus graves, chansons, chorégraphies... pour un public à partir de 7 ans.

➡ **vendredi 20 novembre :** nouveau spectacle dédié aux enfants, dont les informations seront prochainement disponibles sur le site de la MJC.

ALAE

➡ Le vendredi 19 juin, la MJC a proposé le spectacle des enfants de l'ALAE suivi d'une promenade au cœur du village « Balades en chansons » avec Pierre et Vincent. Cette balade aux textes pleins de fraîcheur et de poésie ont emporté les petits et les grands dans une fête de sons et de sens. Une démo de danse africaine fut aussi présentée dans le parc de l'accueil de loisirs.

➡ Prochain rendez-vous : le vendredi 11 décembre 2015 pour spectacle de fin d'année des enfants de l'ALAE.

Espace Jeunes

Durant l'été 2015, les jeunes réalisent un chantier à base de matériaux de récupération (palettes de bois et pneus) pour aménager l'intérieur de l'espace jeune. Au programme, des soirées, des sorties (golf, piscine, grande chasse au trésor, kinball) et des activités aussi passionnantes que diverses et variées. En octobre, un séjour culturel à Rome est prévu. Pour financer ce voyage, les jeunes organiseront un loto au mois de septembre.

Club d'activités

Pour la saison 2015-2016, les inscriptions aux clubs d'activités sont ouvertes à tous à partir du 15 juillet. Vous pourrez découvrir de nouvelles activités comme la chorale de Gospel et un atelier Batucada.

ALSH

Cet été le Far West s'installe à l'accueil de loisirs durant le mois de juillet. Nos petits indiens et cowboys cohabitent ensemble pour l'occasion. Danse, chant et autres surprises sont au rendez-vous. L'accueil de loisirs proposera également des soirées, des séjours (minicamp pédestre et vélo) et des sorties tout au long des vacances. Un repas partagé aura lieu le jeudi 23 juillet à l'accueil de loisirs où petits et grands pourront se retrouver. Les plaines arides laisseront place au mois d'août au climat polaire de la préhistoire. Nos archéologues en herbe partiront sur les traces de nos ancêtres.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et nous vous donnons rendez-vous en septembre.

contact

Secrétariat : 05.61.56.02.32

Accueil du public :

Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h ;

Mercredi de 10h à 12h30 et de 15h30 à 18h.

Site internet : www.mjclherm.fr

Mail : accueilmjclherm@orange.fr

ALAC

Rappel des dates des cérémonies commémoratives

➡ **A Lherm** : les prochaines cérémonies commémoratives auront lieu devant le Monument aux Morts

vendredi 25 septembre : hommage aux Harkis

mardi 11 novembre : armistice de la guerre 14/18, suivi du repas des anciens combattants et amis

samedi 5 décembre : hommage aux morts dans le conflit Algérie, Tunisie, Maroc

➡ **A Meilhan (Gers), le dimanche 5 juillet** : cérémonie sur le lieu du Maquis attaqué par les allemands (76 victimes dont 2 lhermois)

➡ **A Rieumes, le samedi 8 août** commémoration de l'assassinat du Commandant Delattre devant la stèle et du Maquis de Rieumes (comprenant des lhermois) dans la forêt de Savères Lautignac.

Exposition sur la Guerre 14/18

Le Président de l'ALAC Christian Langer remercie très sincèrement toutes les personnes qui ont visité l'exposition sur la Guerre 14/18 ainsi que les jeunes du CLAE et les élèves de l'école primaire soutenus par leur directrice et leurs professeurs.

Les gagnants du concours :

Cécilia Saint-Supery-Lasvignes
classe de 5ème à Toulouse

Emma Marcuzzi - CM2

Arnaud Foret - CM2

Maelle Lange - CM1

Campourcy - CM1

Carla Pretotto - CM1

Lucas Comes - CM1

Mathias Boissoneau - CE2

Chacun a reçu un livre offert par l'Association Lhermoise des Anciens Combattants.

Vie de la paroisse

Rappel de l'horaire de la messe dominicale à LHERM : 10h30

Les informations paroissiales sont affichées régulièrement sur le tableau à l'extérieur de l'Eglise.

Agenda 2015

15 août, journée du Patrimoine et Saint André :

ouverture de la Chapelle Notre Dame du Bout du Pont

Bilan de l'année catéchisme & aumônerie

17 jeunes sont inscrits au catéchisme et éveil à la foi – réunions le samedi matin suivant calendrier

12 jeunes sont inscrits à l'aumônerie – réunions le vendredi de 17h15 à 19 h suivant calendrier

Inscriptions pour 2015/2016

auprès de Brigitte pour le catéchisme et l'éveil à la foi : 06 67 57 00 98

auprès de Solange pour l'aumônerie : 06 07 81 04 09.

Conseil municipal des jeunes

Le Samedi 28 Mars 2015, nous avons participé au Carnaval organisé par la MJC et les Lherminots à Lherm.

Nous avons vendu des confettis, au bénéfice de l'association des **"Nez Rouges"**. Nous avons récolté **235€**. Merci à tous !

Une journée sportive qui se déroulera début Septembre, le jour du Forum des associations, est en cours d'organisation. Nous projetons de proposer un parcours d'orientation le matin au "Bois des Escoumes" suivi d'un pique-nique et de deux ou trois ateliers sportifs l'après midi.

Nous vous informerons prochainement sur le site de la mairie et par voie d'affichage.

Passez de bonnes vacances !



Patrimoine

Le Monument aux Morts

Les photos ci-dessous montrent les deux pierres d'angles à la base et en façade du monument. Elles sont éclatées par l'eau de pluie qui s'infiltré par les pierres disjointes. Une visite de Florian Garcia 1^{er} adjoint et de Bernard Loubinoux a provoqué un devis mais la commission travaux a dégagé une solution économique et applicable de suite. Nous remercions Christian Degeilh qui nous a révélé ce sinistre. Il nous a révélé que les pierres nobles sont en haut, tandis que les pierres calcaires, les plus fragiles, sont en bas. Pour l'ensemble des monuments publics, la commission travaux prévoit un plan de surveillance préventive qui évitera à l'avenir d'assumer de lourds travaux. Les urgences sont évidemment traitées en conséquence.



L'église

Au préalable, Florian Garcia et Bernard Loubinoux ont constaté l'épaisse couche de mousse sur la toiture nord des chapelles. C'est un visiteur non lhermois qui le jour du carnaval nous a signalé ce fait, s'offrant à venir l'enlever. Vu la faible pente l'eau risque de s'infiltrer dans les chapelles. Là aussi Florian Garcia a fait faire un devis. Un chemin devant l'église depuis l'aire de stationnement jusqu'à la rampe d'accès évitera à l'assistance de patauger par mauvais temps lors des cérémonies. Le dépoussiérage du pan coupé à la base des vitraux à l'intérieur de l'église a également été étudié par la commission des travaux.

Bernard Loubinoux

Journées européennes du patrimoine de Lherm

Les journées du samedi 19 et dimanche 20 septembre 2015 s'élaborent dans l'innovation, avec la participation des artisans d'arts qui constituent le patrimoine contemporain. Peut-être aurons-nous de jeunes recrues costumées pour assurer l'avenir de la Mémoire.

Un passionné nous raconte

Population et division de Lherm dans les années 1870

La monographie sur la Commune en date de 1875 fait apparaître le mouvement de la population.

Le recensement de 1871 accuse 1 241 habitants, celui de 1876 accuse 1 201 habitants et celui de 1878 accuse 1247 habitants.

Seulement sur ce dernier recensement la population à une tendance à s'accroître.

Cependant en consultant les registres de l'état civil on constate que de 1867 à 1871 il y a eu 117 naissances et 144 décès et si on fait un calcul plus large sur les 15 dernières années on constate un total de 340 naissances et 386 décès. La perte moyenne est de 9 habitants par an.

L'accroissement constaté à la fin des années 1870 peut être attribué à l'émigration de bon nombre d'étrangers surtout d'Espagnols qui trouvent à Lherm chez les riches propriétaires terriens du travail continu et facile et assez bien rémunéré.

Lherm est déjà divisé comme à nos jours de 5 hameaux, à savoir :

- Les Bourdettes
- Le Village
- la Pielle
- les Passets
- les Galiers

Le nombre de quartiers est considérable. On en compte 22 mais à la plupart il n'y a qu'une maison et l'ensemble regroupe 47 feux (Foges) et une population de 218 habitants. On retrouve aujourd'hui ces quartiers avec le nom des fermes.

Avant la révolution il y avait à Lherm un archiprêtre et il est aussi le siège d'une perception mais l'administration transfère tout à Muret. C'est aussi le bureau de Muret qui dessert la Poste ce qui porte un certain préjudice au développement de la commune. C'est alors que continu le déclin de la population pour atteindre le chiffre le plus bas de 700 habitants dans les années 1950.

(à suivre L'Agriculture à Lherm dans les années 1870 dans le prochain Echo).

André Bergès



JUILLET

Vendredi 3		Théâtre (Salle des fêtes) - MJC
Samedi 4		Festival de Théâtre (Salle des fêtes) - MJC
Vendredi 17		Challenge de l'amitié - Pétanque
Samedi 25		Doublette challenge des commerçants - Pétanque

AOÛT

Pique-nique au bois des Escoumes - Comité des fêtes		Samedi 15
Tournoi (au stade) -Foot		Vendredi 21
Tournoi (au stade) -Foot		Mardi 25
Tournoi (au stade) - Foot		Vendredi 28
Doublette Challenge du Souvenir - Pétanque		Vendredi 28
Tournoi (au stade) - Foot		Lundi 31

SEPTEMBRE

Samedi 5		Forum des associations (Salle des fêtes)
Dimanche 6		Vide grenier La Pielle- ACCA et Comité Fêtes
Lundi 7		Réunion Pro'Confort (Salle des fêtes) - Cheveux d'argent
Mardi 8		Repas mensuel (Salle des fêtes) - Cheveux d'argent
Vendredi 11		Assemblée générale (Salle des fêtes) - Lherminots
Samedi 12		Théâtre (Salle des fêtes) - MJC
Samedi 19 & dimanche 20		Journées du Patrimoine (Salle des fêtes) par le comité des fêtes
Dimanche 27		Opération "Nettoyons la Nature"

OCTOBRE

Triplette 3ème tour Championnat de Zone - Pétanque		Samedi 3
fête des 40 ans (Salle des fêtes) - Guidon Lhermois		Samedi 3
Fête des 40 ans (Salle des fêtes) - Guidon Lhermois		Dimanche 4
fête les 10 ans (Salle des fêtes) - Fripouilles		Vendredi 9
Repas mensuel (Salle des fêtes) - Cheveux d'argent		Mardi 13
Fête de Hispanidad - Euro Lherm Jumelage		Samedi 17
Vide grenier - Foot		Dimanche 25
Halloween - Euro Lherm Jumelage		Samedi 31



NOVEMBRE

Dimanche 8	Finale Départementale féminine et D2 Masculine - Pétanque
Mardi 10	Repas mensuel (Salle des fêtes) - Cheveux d'argent
Mercredi 11	Cérémonie du 11 novembre - ALAC
Vendredi 13	Foire de la puériculture (Salle des fêtes) - Fripouilles
Samedi 14	Foire de la puériculture (Salle des fêtes) - Fripouilles
Samedi 14	Tournoi Galaxie 10 ans garçons 1* - Tennis Club
Dimanche 15	Foire de la puériculture (Salle des fêtes) - Fripouilles
Dimanche 15	Stage Tai-Chi-Chuan (gymnase) - Ombre et Soleil
Vendredi 20	Spectacle enfants (Salle des fêtes) - MJC
Vendredi 20	Assemblée générale (salle du conseil municipal) - Comité des fêtes
Dimanche 22	Téléthon - Groupe Vocal Lhermois
Samedi 28	Bal de la Saint-André - Comité des fêtes
Samedi 28	Tournoi Galaxie 9 ans garçons 1* - Tennis Club
Dimanche 29	Loto - Cheveux d'argents

DÉCEMBRE

Marché de Noël - Lherminots	Samedi 5
Loto - Groupe Vocal Lhermois	Dimanche 6
Trail du téléthon - La foulée lhermoise	Dimanche 6
Spectacle ALAE - MJC	Vendredi 11
Repas de fin d'année - Cheveux d'argent	Dimanche 13
Tournoi Galaxie 9/10 ans filles 1* - Tennis Club	Samedi 19

2016

Assemblée générale - Cheveux d'argent
Tournoi Galaxie 10 ans garçons 1* - Tennis club

Tournoi Galaxie 9 ans garçons 1* - Tennis club

Tournoi Galaxie 9/10 ans filles 1* - Tennis club

Carnaval - MJC
Tournoi adultes - Tennis
Assemblée générale - MJC

JANVIER

Vendredi 8

Samedi 30

FEVRIER

Samedi 13

MARS

Samedi 12

AVRIL/MAI

Samedi 12 avril

du 15 au 7 mai

Vendredi 20 mai



Groupe de l'opposition municipale

LHERM NOTRE VILLAGE

Pas d'accord – d'accord

Il y a des sujets qui nous opposent :

- En cette période de révision du Plan Local d'Urbanisme, le projet de lotissement à La Pierre malgré les directives de la loi ALUR (éloignement, difficulté d'accès, zone avec aléas mais surtout manque d'assainissement collectif et réseau d'eau vétuste qui auront qui auront un coût non négligeable pour le contribuable)
- Les informations concernant le supermarché : qui se fait un jour, ne se fait plus le lendemain, est retardé le troisième jour, nous ne savons plus que penser !!! Cependant, le rond-point est réalisé et il faut le payer, à quel prix ?
- La tonte raisonnée des espaces verts municipaux est plutôt mal appréciée par nombre de Lhermois qui se plaignent du manque d'entretien de la voirie et des espaces verts ; la tonte raisonnée n'est pas satisfaisante, elle apparaît comme un laisser-aller, pour une économie insignifiante.

Il y a pourtant un sujet qui nous rassemble tous : la propreté urbaine. Elle est une action quotidienne des services municipaux, et elle doit l'être également de la part des Lhermois qui promènent leur chien, qui déposent les relents de repas avec emballage dans les fossés ou les rigoles, jettent les canettes au long des routes ... empêchent les piétons d'emprunter les trottoirs à cause du manque d'entretien des haies et arbustes. Ce n'est pas acceptable. Des gestes simples doivent être accomplis pour préserver notre environnement et notre douceur de vivre. Nous sommes tous acteurs.

Groupe de la majorité municipale

LHERM AVENIR

Le contexte économique et social demeure compliqué pour beaucoup de nos concitoyens. Les perspectives de reprise économique et de création d'emplois restent lointaines ou impalpables. La confiance dans l'avenir est échaudée. Pourtant, nous constatons un frémissement avec d'ores et déjà beaucoup plus de projets de construction que l'an dernier, qui aura été une année noire pour le secteur du bâtiment.

Alors que notre commune et son intercommunalité subissent la crise et la baisse brutale des dotations de l'Etat, nous œuvrons au quotidien pour permettre à Lherm de résister en attendant une embellie économique. La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et les efforts de mutualisation avec notre communauté de communes, nous permettront d'honorer la plus part des engagements, même si nous avons dû nous résoudre à repousser certains des projets les plus ambitieux comme celui de la cantine scolaire.

A la baisse drastique des dotations se sont greffées des difficultés supplémentaires qui pèsent sur notre budget : coût des nouveaux rythmes scolaires, instruction des documents d'urbanisme, hausse des cotisations retraites, revalorisation des agents de la catégorie C, poids des normes et multiples obligations, suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu qui exonère ou dégrève de nombreux foyers de taxes locales, vandalisme et incivilités, ...

D'importantes coupes dans nos dépenses de fonctionnement n'ayant pas permis d'équilibrer le budget, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'augmenter les taux d'imposition des Lhermois, cependant

nos taux restent encore largement en deçà de la moyenne départementale des communes de notre strate.

Dans les prochains mois, nous continuerons de concentrer nos choix d'investissements et d'équipements sur l'entretien de notre patrimoine et préserverons un haut niveau de services en direction des familles et de l'éducation, tout en poursuivant notre démarche d'économies partout où cela sera possible. D'autres efforts seront encore nécessaires pour préserver notre mode de vie.

Le groupe de la majorité municipale reste mobilisé pour affronter les difficultés, et continuera de construire pour vous, avec vous.

Nous restons plus que jamais disponibles et à votre écoute et vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes vacances.

Mairie de Lherm

2 avenue de Gascogne

31600 LHERM

Tél : 05.61.56.07.25

Fax : 05.61.56.11.82

accueil@mairie-lherm.fr

direction@mairie-lherm.fr

urbanisme@mairie-lherm.fr

communication@mairie-lherm.fr

www.mairie-lherm.fr

Responsable de la rédaction :
Frédéric Pasion

Conception et mise en page :
Pag'en Scène - S.Marchadour
Imprimerie Cazaux à Muret.